

RÈGLEMENT OFFICIEL

LA CHÂTELAINE 2026

Dimanche 11 octobre 2026 · Rennes
Parcours d'environ 10 km · Manifestation non chronométrée · Moins de 100 participants

1. La manifestation

La Châtelaine est une manifestation pédestre organisée par Run'In Rennes le dimanche 11 octobre 2026 à Rennes.

Pensée comme un rendez-vous sportif, convivial et accessible, La Châtelaine propose un parcours d'environ 10 kilomètres entre ville et nature.

La manifestation n'est pas une compétition : elle n'est ni chronométrée, ni classée.

L'objectif est avant tout de partager un moment sportif et convivial, dans le respect de chacun et de l'environnement.

2. Inscription et participation

La participation est ouverte aux personnes inscrites auprès de l'organisation, dans la limite de moins de 100 participants.

L'inscription implique l'acceptation du présent règlement.

Chaque participant s'engage à respecter les consignes de l'organisation ainsi que les règles de sécurité applicables tout au long du parcours.

La participation se fait sous la responsabilité de chaque participant, qui doit s'assurer d'être en capacité physique de parcourir environ 10 kilomètres.

3. Le parcours

Le parcours est constitué de portions de route, de chemins et d'espaces ouverts à la circulation.

L'itinéraire communiqué par l'organisation doit être respecté par l'ensemble des participants.

Pour des raisons de sécurité, de circulation, de conditions météorologiques ou d'organisation, le parcours pourra être modifié à tout moment.

4. Respect du Code de la route

La Châtelaine se déroule dans le strict respect du Code de la route.

Les participants ne bénéficient d'aucune priorité particulière sur les autres usagers.

Chaque participant doit notamment :

- respecter les feux, panneaux et marquages au sol ;
- respecter les règles de priorité ;
- utiliser les passages protégés lorsqu'ils sont prévus ;
- rester attentif à la circulation ;
- respecter les consignes des bénévoles et signaleurs ;
- faciliter le passage des véhicules de secours et des véhicules prioritaires.

Chaque participant reste personnellement responsable du respect du Code de la route.

5. Sécurité

La sécurité de tous est une priorité.

Les participants doivent respecter les consignes données par les organisateurs, bénévoles, signaleurs et services de secours.

Chacun est invité à adapter son allure aux conditions du parcours, à la circulation et à ses capacités physiques.

Tout comportement susceptible de mettre en danger un participant, un bénévole, un riverain ou un autre usager pourra entraîner l'exclusion de la manifestation.

6. Animaux et moyens de déplacement

Pour des raisons de sécurité, les chiens et autres animaux ne sont pas autorisés à participer à La Châtelaine.

Les vélos, trottinettes, rollers et autres moyens de déplacement individuels ne sont pas autorisés sur le parcours, sauf autorisation expresse de l'organisation.

7. Ravitaillement

Un ravitaillement pourra être proposé au cours du parcours ainsi qu'à l'arrivée.

Les participants sont invités à respecter les espaces prévus à cet effet et à contribuer à la propreté du parcours.

Aucun déchet ne doit être abandonné sur la voie publique ou dans les espaces naturels traversés.

8. Respect de l'environnement

La Châtelaine traverse des espaces qui doivent être respectés par tous.

Chaque participant s'engage à :

- ne jeter aucun déchet sur le parcours ;
- respecter les espaces naturels et les voies publiques ;
- respecter les propriétés privées et les riverains ;
- utiliser les points de collecte prévus par l'organisation.

Nous comptons sur chacun pour laisser le parcours aussi propre qu'il l'a trouvé.

9. Santé et responsabilité

Chaque participant prend part à la manifestation sous sa propre responsabilité.

Il appartient à chacun de connaître ses capacités physiques et d'adapter son allure en conséquence.

En cas de fatigue importante, de blessure ou de problème de santé, le participant doit s'arrêter et prévenir un membre de l'organisation.

10. Effets personnels

Chaque participant est responsable de ses effets personnels.

Run'In Rennes ne pourra être tenu responsable en cas de perte, de vol ou de détérioration des objets personnels.

11. Droit à l'image

Des photographies et vidéos pourront être réalisées pendant La Châtelaine afin de conserver des souvenirs de l'événement et d'en assurer la communication.

En participant à La Châtelaine, chaque participant cède à titre gratuit à Run'In Rennes son droit à l'image, pour une durée indéterminée, concernant les photographies et vidéos réalisées dans le cadre de la manifestation.

Cette autorisation permet à Run'In Rennes de reproduire, représenter, publier et diffuser ces images sur ses différents supports de communication, notamment le site internet, les réseaux sociaux, les affiches et supports imprimés, les vidéos, les publications de l'association, les supports de promotion des événements et les archives de Run'In Rennes.

Cette autorisation est accordée pour le monde entier, sans limitation du nombre de diffusions et pour une durée indéterminée.

Les images seront utilisées dans le cadre de la communication, de la promotion, de la valorisation et des archives de Run'In Rennes et de ses événements.

12. Données personnelles

Les informations recueillies lors de l'inscription sont nécessaires à la gestion et à l'organisation de La Châtelaine.

Elles sont traitées conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles.

13. Modification ou annulation

L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, les horaires ou les modalités de la manifestation lorsque les circonstances l'exigent.

La Châtelaine pourra notamment être modifiée, reportée ou annulée pour des raisons de sécurité, de conditions météorologiques, de décision administrative ou pour toute autre circonstance indépendante de la volonté de l'organisation.

En cas de modification importante, les participants seront informés dans les meilleurs délais.

14. Respect du règlement

Le respect de ce règlement est essentiel au bon déroulement de La Châtelaine.

Tout participant ne respectant pas les règles de sécurité, les consignes de l'organisation ou le présent règlement pourra être invité à quitter la manifestation.

15. Acceptation

L'inscription et la participation à La Châtelaine 2026 impliquent l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

En participant à l'événement, chacun contribue à faire de La Châtelaine un rendez-vous sportif, convivial, responsable et respectueux de tous.

LA CHÂTELAINE 2026
Dimanche 11 octobre 2026 · Rennes

Organisée par Run'In Rennes

Règlement mis à jour le [date].